

2 ans de comédie de « dialogue social » et de manipulations, ça suffit !

C'est la lutte qui décidera de cette réforme, Tous en grève et en manifestation mercredi 29 janvier !

En ouvrant la « *conférence de financement des retraites* » ce jeudi 30 janvier, le gouvernement nous rejoue la comédie du « *dialogue social* ». Mais, attention à l'enfumage, cette conférence ne concerne que les mesures d'économies à prendre dans le système actuel (qui concerneraient les salariés nés entre 1960 et 1974) et aucunement le nouveau système « à points » (qui concernerait ceux nés après 1975) contre lequel se mobilisent des centaines de milliers de salariés depuis maintenant 2 mois !

Bien sûr, nous ne tombons pas dans le panneau de la division (entre générations ou entre professions). Nous nous mobilisons aussi pour que ces mesures d'économies « transitoires » soient retirées au profit des vraies solutions assurant une retraite digne pour tous : augmentation des salaires (et donc des cotisations), coup d'arrêt à la précarité, égalité salariale hommes/femmes, remise en cause des exonérations patronales, etc.

Mais nous n'oublions pas notre revendication centrale : le retrait du système « à points ». Ce sont d'ailleurs les textes de lois et l'étude d'impact de ce nouveau système qui se sont fait étriller par le Conseil d'Etat pour ses projections financières « lacunaires » ou sa fausse promesse d'un « régime universel de retraite ».

Profitant de la complexité du sujet des retraites, le gouvernement entretient volontairement le flou en mélangeant les deux systèmes. Il est important de revenir sur les principaux enfumages et les manipulations les plus grossières... Et, vous le verrez dans ce tract, ce n'est pas seulement la CGT qui le dit !

Le vrai-faux retrait de l'âge pivot

Grossière manœuvre

Le meilleur (ou le pire ?) exemple est le fameux retrait « provisoire » de l'âge d'équilibre (ou âge pivot) : si ce dispositif de bonus/malus est provisoirement retiré des mesures d'économies du système actuel, il est toujours présent (et bien présent) dans le nouveau système à « points » :

Lundi 11 janvier : Tweet de Laurent Berger (secrétaire général de la CFDT) : « *Nous avons obtenu le retrait de l'âge pivot, une victoire pour la CFDT !* ». Ah bon ? Et pourtant...

Vendredi 24 janvier : Déclaration d'Agnès Buzyn (ministre de la Santé) à la sortie du conseil des Ministres : « *Clé de voûte financière de la réforme des retraites, l'âge d'équilibre reste dans la loi* ».

Le nouveau système sera plus « lisible »

Le Conseil d'Etat dit non !

Voici ce que le Conseil d'Etat écrit :

« *Il [le nouveau système] retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point définie de manière à garantir l'équilibre financier global du système.* »

RETRAITES : LE CONSEIL D'ETAT ÉTRILLE LE GOUVERNEMENT

MINCE ! JE SUPPOSE QU'ENCORE
UNE FOIS, ON A ÉTÉ TROP
INTELLIGENTS ET TROP SUBTILS.



Les mensonges, les trucages et les manœuvres du gouvernement et de ses alliés (L. Berger, les principaux médias, etc.) ont de quoi alimenter le feu de la contestation. Nous appelons tous les salariés de Lardy, Renault et prestataires, à faire grève et à manifester mercredi 29 janvier à Paris. A la veille d'une nouvelle comédie de « *dialogue social* », montrons que c'est « *dans la rue et dans la grève que ça se passe !* »

Pour défendre nos retraites, mercredi 29 janvier, Grève (l'appel couvre la journée) et Manif à Paris (13h30 Pl. Italie)

Inscription pour départ en RER à la descente de la cantine ou par mail cgt.lardy@renault.com

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com
Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)



La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
 RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com
Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

La loi crée un « système universel de retraite »

Pas si universel que ça !

Ce n'est pas l'avis du Conseil d'Etat qui écrit « à l'intérieur de ce « système » existent cinq « régimes » » et « A l'intérieur de chacun de ces régimes créés ou maintenus, des règles dérogatoires à celles du système universel sont définies pour les professions concernées. »

Le nouveau système sera équilibré financièrement

Même pas sûr !

Le Conseil d'Etat souligne qu'inciter les salariés à faire **valoir leurs droits à leur retraite** plus tard, cela ne veut pas obligatoirement dire les « faire **travailler** plus longtemps ». Aujourd'hui, environ la moitié des salariés n'ont plus d'emploi au moment où ils exercent leurs droits à la retraite. Le Conseil pointe le risque de basculer des dépenses de retraite sur celles du chômage ou des minima sociaux. « Le Conseil d'Etat constate que le projet a pour objectif de stabiliser la dépense liée aux retraites à 14% du PIB. Or le nombre de personnes de plus de 65 ans étant appelé à augmenter de 70% d'ici à 2070, il appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité, pour le cas où le maintien du niveau relatif des pensions individuelles serait assuré par une élévation de l'âge de départ à taux plein, d'appréhender l'impact de telles évolutions sur les comptes de l'assurance-chômage, compte tenu du faible taux d'emploi des plus de 65 ans, et les dépenses de minima sociaux, toutes données qui sont absentes de l'étude d'impact du projet de loi. »

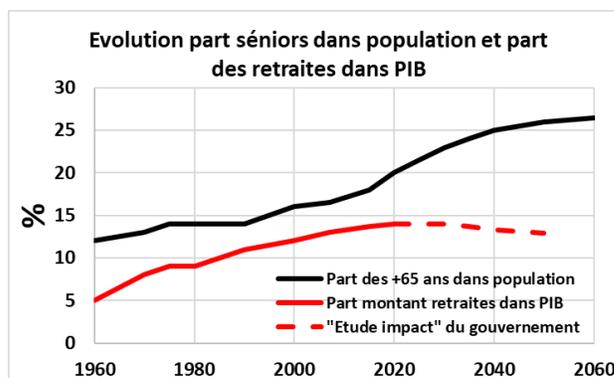
Etude d'impact de la réforme : les chiffres qui fâchent... et les trucages qui horripilent !

Le gouvernement a annexé aux projets de loi une « étude d'impact ».

Les chiffres qui fâchent : 12.9% du PIB et âge d'équilibre à 65 ans minimum !

Deux chiffres de cette étude résument, à eux seuls, l'esprit de la réforme :

- La **part du PIB consacrée aux retraites** : le rapport Delevoye la voulait plafonnée à 14% du PIB (soit le % actuel). Cela posait déjà problème alors que la part des + de 65 ans est censée passer de 18% en 2019 à 27% en 2060... Mais l'étude d'impact montre que le gouvernement vise même une baisse de ce pourcentage : **12,9%** en 2050 !
- L'étude d'impact confirme un **âge d'équilibre à 65 ans** (et pas 64 ans !) à la mise en place du système « à points » (c'est-à-dire pour les salariés nés en 1975).



Les trucages qui horripilent

L'étude fournit des **cas-types comparant l'ancien et le nouveau système**. Et, ô surprise, ils souffrent de « trucages » dénoncés par le collectif « Nos Retraites ». En effet, dans ses calculs, le gouvernement « a oublié » que, dans sa loi, l'âge d'équilibre était censé augmenter avec l'espérance de vie... Il a donc calculé les pensions de salariés nés en 2003 avec l'âge d'équilibre de ceux nés en 1975, truquant littéralement la comparaison avec le système de retraite actuel... Une honte !

